



PRÉVOYANCE CANCER

**Prendre soin de vous,
en cas de maladie grave**



LES QUESTIONS QUI SE POSENT



Comment compenser la baisse de revenus et les frais non remboursés ?



Sur quel accompagnement compter au quotidien ?



Qui va s'occuper de mes proches pendant le temps de la guérison ?

Le cancer : nous sommes tous concernés

Même si la recherche médicale progresse, personne n'est à l'abri du cancer. Cette maladie reste un combat éprouvant au quotidien pour celui qui en est atteint comme pour ses proches. C'est pourquoi, Malakoff Humanis a conçu **Prévoyance cancer**. Une solution innovante élaborée avec des cancérologues, des malades et leurs familles.

QUELQUES CHIFFRES*

Le cancer touche en moyenne

355 000

personnes en France chaque année.

**1 homme sur 2
1 femme sur 3**

aura un cancer avant ses 85 ans.

* Sources : Institut National du Cancer / Ligue Nationale contre le Cancer

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE ET ADAPTÉE

pour vous consacrer uniquement à la guérison

Prévoyance cancer est la seule assurance qui apporte un accompagnement personnalisé, des ressources financières et un programme de services adaptés et coordonnés.

UN CAPITAL VERSÉ DÈS QUE LA MALADIE EST DIAGNOSTIQUÉE⁽¹⁾

- Vous souscrivez pour un capital de 5 000 € à 30 000 €, qui vous est versé intégralement en cas de cancer déclaré pour anticiper les dépenses à venir.
- Vous en disposez librement (sans justificatif de dépenses) : pour couvrir les frais non remboursés, compenser votre perte de revenus, vous offrir une convalescence sereine.

Car si les traitements directement liés à la maladie sont remboursés à 100 %, de nombreuses dépenses restent à votre charge, en tout ou partie telle que : les appareillages, les prothèses, les compléments nutritionnels, les frais de transports...

Au même titre que votre arrêt de travail peut entraîner une perte de revenus (délais de carence sans indemnités journalières, perte de primes...).

DES SERVICES COMPLETS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS ET VOS PROCHES⁽²⁾

DÈS LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT

- Un espace Internet vous est dédié pour accéder à de nombreux conseils (droits, couverture sociale, établissements, aides...) et à des informations sur la prévention et le dépistage.

LORSQUE LA MALADIE EST DIAGNOSTIQUÉE

Des services d'une valeur estimée à 4 000 € vous sont offerts pendant 2 ans pour vous rendre le quotidien plus facile :

- accompagnement sur mesure et suivi par une conseillère sociale spécialisée ;
- prise en charge psychologique pour vous et vos proches ;
- crédit de services à la personne pour s'occuper des enfants, du ménage, de la livraison de repas adaptés au traitement ou de médicaments ;
- conseils et orientation vers des ateliers de soins esthétiques, activités physiques et sportives pour préserver votre bien-être.

(1) Vous pouvez percevoir le capital jusqu'à 70 ans.

(2) Valeur indicative réindexée chaque année. En cas de rechute ou de 2^e cancer, vous bénéficiez de nouveau de ce programme personnalisé si le diagnostic intervient entre la 2^e et la 5^e année suivant le diagnostic du premier cancer.

Le saviez-vous ?

EN CAS DE CANCER...

VOS FRAIS NE SONT PAS REMBOURSÉS À 100 %

Certains frais directement liés à la maladie (hors dépassements d'honoraires) sont remboursés à 100 % : consultations, analyses, soins, médicaments. Cependant certaines dépenses indispensables entraînent des restes à charge.

VOTRE PERTE DE REVENUS N'EST JAMAIS ENTIÈREMENT COUVERTES

Les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne compensent jamais totalement votre salaire. Une protection sociale d'entreprise peut les compléter, mais pas totalement.

VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉ PSYCHOLOGIQUEMENT

En dehors de l'hôpital, le patient et ses proches peuvent se retrouver seuls. Pour y remédier, **Prévoyance cancer** prévoit une orientation vers des associations de soutien près de chez soi ou un accompagnement par des psychologues spécialisés.

LES SERVICES À DOMICILE PRÉVUS PAR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ NE SUFFISENT PAS

Les services de la complémentaire santé sont limités dans le temps et ne suffisent pas en cas de maladie grave. **Prévoyance cancer est complémentaire** aux garanties d'assistance et vous assure une meilleure prise en charge.

LES FRAIS DE TRANSPORT DE VOS PROCHES NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les frais de déplacements nécessaires au bon suivi de vos traitements sont remboursés par la Sécurité sociale. Mais pas ceux de vos proches. C'est pourquoi **Prévoyance cancer prend en charge les déplacements** liés à leurs visites, aussi importantes que réconfortantes.

L'histoire de Jeanne, 45 ans, mariée et mère de 2 enfants



1. DIAGNOSTIC DU CANCER

LA RÉPONSE PRÉVOYANCE CANCER

- **Versement d'un capital** que Jeanne peut utiliser librement pour anticiper ses dépenses à venir.
- Définition de l'**accompagnement** et des **services** adaptés pour l'aider au mieux dans son quotidien.
- Accompagnement sur ses **droits** et sa **couverture sociale**.



2. HOSPITALISATION

LA RÉPONSE PRÉVOYANCE CANCER

- **Informations sur la qualité de l'hôpital choisi** grâce au service d'orientation ComparHospit.
- **Utilisation du capital** pour financer, par exemple, une chambre particulière ou les dépassements d'honoraires du chirurgien.
- **Services à domicile** le temps de l'hospitalisation : garde d'enfants, aide-ménagère...
- **Préparation psychologique** à l'intervention chirurgicale.



3. RETOUR À LA MAISON

LA RÉPONSE PRÉVOYANCE CANCER

- **Groupes d'échanges et soutien psychologique** pour parler de son expérience et libérer ses angoisses.
- **Services d'aide à domicile** : prise en charge du transport d'un proche, portage des médicaments ou des repas à domicile.



4. PÉRIODES DE TRAITEMENT

LA RÉPONSE PRÉVOYANCE CANCER

- **Utilisation du capital** pour faire face aux frais importants : reconstruction mammaire, prothèses capillaires...
- **Services à domicile** pour se libérer du temps et s'occuper d'elle.



5. RÉMISSION

LA RÉPONSE PRÉVOYANCE CANCER

- Second bilan pour **préparer l'après** : reprise de ses activités, de ses loisirs, nouveaux projets avec la famille.
- **Soutien psychologique** pour envisager de nouveaux projets.

PRÉVOYANCE CANCER

un contrat clair et accessible

- Vous n'avez aucun questionnaire médical à remplir.
- Souscription possible entre 18 et 66 ans inclus*.
- Choix entre 6 niveaux de capital compris entre 5 000 € et 30 000 €.
- Cotisations qui évoluent avec l'âge et qui cessent au premier diagnostic.

Bénéficiez d'une **réduction de 10 %** si vous souscrivez en couple.

Comment souscrire

- Choisissez votre formule.
- Remplissez votre dossier de souscription et le mandat de prélèvement SEPA.
- Joignez un relevé d'identité bancaire.

Vous pouvez aussi souscrire en ligne sur malakoffhumanis.com

Pour en savoir +

- Contactez votre conseiller commercial par téléphone au 0 800 50 51 52 (appel gratuit depuis un poste fixe).
- Rencontrez-nous dans nos boutiques en prenant rdv au **02 41 20 27 02**.
- Connectez-vous sur **malakoffhumanis.com**



On aime vous voir sourire

* Seule condition d'adhésion : ne pas avoir eu de cancer depuis 15 ans.

ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP) : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - N° Orias en cours - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° SIREN 840 599 930 • **AUXIA** : SA au capital de 74 545 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris 422 088 476 RCS Paris • **AUXIA ASSISTANCE** : SA au capital de 1 780 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris - 351 733 761 RCS Paris - Des organismes du groupe Malakoff Humanis 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffhumanis.com

